

Amplifions la mobilisation CONTRE LA LOI TRAVAIL

La journée de mobilisation du 12 septembre a rassemblé près de 2 000 manifestants sur le Lot et Garonne, 26000 en Aquitaine et 500 000 en France.

La mobilisation doit se poursuivre, partout en France, dans les entreprises pour exprimer le mécontentement des salariés contre cette réforme désastreuse orchestrée par le gouvernement et le Medef.

En un peu plus de deux mois, le gouvernement Macron veut détruire le Code du Travail créé pour défendre les travailleurs et gommer au maximum les conquits sociaux issus des luttes ouvrières.

L'heure est grave pour celles et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre !

Il faut empêcher ce recul de civilisation !

Il faut se mobiliser dans l'unité la plus large !

Projet Macron :

Enrichir les plus riches

en appauvrissant les plus pauvres !

C'est la fin du code du travail comme socle commun de droits pour tous !

C'est l'instauration d'un code du travail par entreprise, vi
a la généralisation d'accords dérogatoires !

C'est le retour au patronat de droit divin ! C'est l'insécurité S
ociale Généralisée !

C'est la baisse des salaires !

C'est la fin du CDI avec des CDD renouvelables à l'infini !

C'est la possibilité de licencier plus facilement et de plafonn
er les indemnités !

C'est la hausse de la CSG pour les retraités !

C'est la casse de la Sécurité sociale au bénéfice des assurance
s privées.

C'est la baisse des allocations chômage !

C'est le retour au 19^{ème} siècle !

Les organisations syndicales appellent « les gens qui ne sont rien, les fainéants, les cyniques et les extrémistes » dicit macron, à une nouvelle mobilisation à la veille du conseil des Ministres par la grève et des arrêts de travail.

LE 21 SEPTEMBRE

Rassemblements suivis de manifestations :

- à Agen à 10 h (départ manif 10h30) Place de la Préfecture
 - à Marmande à 15 h Place Birac
 - à Villeneuve à 14 h 30 devant la Mairie

LES PROPOSITIONS DES ORGANISATIONS :

Propositions sociales

- Hausse du SMIC à 1800 euros avec obligation de négociation par branche pour mise à niveau de l'ensemble des seuils d'accueil par qualification et diplôme. Hausses des pensions de retraite et des minima sociaux sur la base de cette proposition de SMIC.
- Mise en œuvre effective de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes avec mesures contraignantes (pénalités financières) pour les entreprises non respectueuses.
- Réduction du temps de travail à 32 heures de référence hebdomadaire avec négociation de mise en œuvre par branche.
- Retraite à 60 ans avec taux de remplacement à 75% minimum du SMIC.
- Développement et extension des droits à la protection sociale par un renforcement de la Sécurité sociale.
- Allocation d'autonomie pour les étudiants.
- Code du travail simplifié renforçant les droits des salariés et de leur représentation, respect de la hiérarchie des normes.
- Développement de la démocratie sociale avec développement des prérogatives



de chacune des IRP, du dialogue social et de la négociation collective. Développement des droits participatifs des salariés à la démocratie sociale et aux stratégies d'entreprises.

- Mise en place d'un fonds mutualisé pour l'accès aux activités sociales et culturelles pour les salariés des TPE avec une gestion nationale paritaire selon représentativité.
- Loi d'amnistie pour l'ensemble des représentants des salariés.



Propositions économiques

- Plan de reconquête et de développement de l'industrie conjuguant développement technologique et emplois avec préservation de l'environnement.
- Plan de reconquête et de développement des services publics veillant à l'égalité territoriale notamment en matière d'éducation, de culture, de santé et de transports publics et fret.
- Conditionnalité des aides publiques avec des créations d'emplois stables et durables (généralisation des CDI).